

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA GIRONDE

Réunion Restreinte du Lundi 12 Octobre 2020 à Libourne.

Présents : M. Michel GAUDET (Président), M. Vincent GUICHARD.

Absent excusé : M. Jean-Claude POINTET.

Administrative : Mme Marie-Christine MEYROU.

RAPPEL IMPORTANT

**La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour Foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2,50m sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.**

Les buts de Football à 11, doivent être de 7,32m de longueur et 2,44m de hauteur sous la barre transversale sur toute la longueur du but.

DISTRICT DE LA GIRONDE - 33

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

CAMIRAN – Stade Municipal – NNI : 330870101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 17/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau 6.

Précision :

- Tracer l'aire de jeu à 2,50m de tout obstacle.

Elle propose la confirmation en niveau 6 jusqu'au 17/08/2030.

CASEUIL – Stade Municipal – NNI : 331020101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 17/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau 6.

Elle propose la confirmation en niveau 6 jusqu'au 17/08/2030.

MORIZES – Stade Municipal – NNI : 332940101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 27/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau 6.

Précisions :

- Actuellement la fixation des buts mobiles est à 2,30m de la ligne de touche.
- Tracer la ligne de touche à 2,50 m des pivots des buts à 8.
- Fixation des bancs des abris joueurs.

Elle propose la confirmation en niveau 6 jusqu'au 27/07/2030.

MOULON – Stade Municipal – NNI : 332980101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 17/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau 6.

Elle propose la confirmation en niveau 6 jusqu'au 17/08/2030.

NERIGEAN – Stade Municipal – NNI : 333030101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 05/04/2020.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA GIRONDE

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau 6.

Précision :

- Respecter les 2,50m entre la main courante et l'aire de jeu.

Elle propose la confirmation en niveau 6 jusqu'au 05/04/2030.

PETIT-PALAIS ET CORNEMPS – Stade Municipal – NNI : 333200101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 27/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau 6.

Elle propose la confirmation en niveau 6 jusqu'au 27/04/2030.

ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – Stade Municipal – NNI : 333850101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 08/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau 6.

Précisions :

- Buts à 11 non conformes, hauteur 2,34m au lieu de 2,44m.
- Vestiaires joueurs et arbitres à remettre en état.

Elle propose la confirmation en niveau 6 jusqu'au 08/06/2030.

ST PIERRE D'AURILLAC – Stade Municipal – NNI : 334630101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 27/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau 6.

Elle propose la confirmation en niveau 6 jusqu'au 27/07/2030.

ST PIERRE DE MONS – Stade Municipal n°1 – NNI : 334650101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 17/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau 6.

Précision :

- Aire de jeu en très mauvaise état.

Elle propose la confirmation en niveau 6 jusqu'au 17/08/2030.

TOULENNE – Stade Municipal n°1 – NNI : 335330101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 27/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau 6.

Précisions :

- Installations sportives en excellent état d'entretien.
- Après la construction du club House (voir les modifications pour un classement 5).
- Il faut impérativement des vestiaires joueurs de 20m² hors sanitaire et un vestiaire arbitre de 8m² hors sanitaire.

Elle propose la confirmation en niveau 6 jusqu'au 27/07/2030.

TOULENNE – Stade Municipal n°2 – NNI : 335330102

Cette installation était classée en niveau Foot A11 jusqu'au 27/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau Foot A11.

Précision :

- L'aire de jeu en excellent état d'entretien, mesurant 90m de long et 60m de large.

Elle propose la confirmation en niveau Foot A11 jusqu'au 27/07/2030.

UZESTE – Stade Franchi – NNI : 335370101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 27/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau 6.

Précisions :

- La ligne de touche doit être tracée à 2,50m à l'aplomb des bancs joueurs et officiel.
- Tracé la ligne de touche côté vestiaires à 2,50m de la main courante.

Elle propose la confirmation en niveau 6 jusqu'au 27/07/2030.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA GIRONDE

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

GRADIGNAN – Stade de Moulereins n°5 – NNI : 331920105

Cette installation était classée en niveau Foot A8 jusqu'au 24/09/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau en Foot A11.

Elle propose le classement en niveau Foot A11 jusqu'au 24/09/2030.

ST PIERRE DE MONS –Stade municipal n°2 – NNI : 334650102

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 05/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau en Foot A11.

Précisions :

- Pas de vestiaires arbitres et joueurs pour ce terrain.
- Aire de jeu en mauvaise état.

Elle propose le classement en niveau Foot A11 jusqu'au 05/06/2030.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

MERIGNAC – Stade Cap Roux – NNI : 332810701

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 14/12/2020.

Le site de Cap Roux ne nécessite pas de classement.

Info par mail le 24.09.2020 de la Direction des sports de Mérignac.

VERTHEUIL – Stade municipal – NNI : 335450101

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 19/01/2020.

Plus de club de Football depuis plusieurs années.

Courrier Mairie du 25.06.2020, objet : attestation le stade n'a plus lieu d'être.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial ou changement de niveau

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

ARTIGUES PRES BORDEAUX – Salle du Complexe Nelson Paillou – NNI : 330139901

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Futsal 3.

Elle transmet le dossier à la C.R.T.I.S. et propose le classement en Futsal 3.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC - ATTESTATION DE CAPACITÉ

~~(7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS)~~

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA GIRONDE

8. AFFAIRES DIVERSES

BERNOS BEAULAC – Stade municipal n°2 – NNI : 330460102

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 17/08/2020.

Suite à la visite des installations le 16.09.2020, buts non conformes et dangereux.

Les 2 buts de Foot à 11, sont des buts mobiles d'entraînement (non conforme Art. : 1.2.1. pages 13 des règlements des terrains de la F.F.F.).

Le terrain ne peut être classé.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

CEZAC – Stade municipal – NNI : 331230101

Cette installations était classée en niveau EFoot A11 jusqu'au 22/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau EFoot A11.

Résultats :

- Moyenne : 165 Lux
- Facteur d'Uniformité : 0,44

Elle propose la confirmation en niveau EFoot A11 jusqu'au 12/10/2022.

LUSSAC – Stade municipal – NNI : 332610101

Cette installations était classée en niveau EFoot A11 jusqu'au 16/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau EFoot A11.

Résultats :

- Moyenne : 152 Lux
- Facteur d'Uniformité : 0,53

Elle propose la confirmation en niveau EFoot A11 jusqu'au 16/04/2022.

SADIRAC – Stade de Créon n°2 – NNI : 333630202

Cette installations était classée en niveau EFoot A11 jusqu'au 06/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation en niveau EFoot A11.

Résultats :

- Moyenne : 102 Lux
- Facteur d'Uniformité : 0,40

Elle propose la confirmation en niveau EFoot A11 jusqu'au 06/04/2022.

9.3 Changement de niveau de classement

ARVEYRES – Stade municipal – NNI : 330150101

Cette installations était classée en niveau EFoot A11 jusqu'au 22/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau.

Résultats :

- Moyenne : 89 Lux
- Facteur d'Uniformité : 0,45

Elle propose le classement en niveau E. entraînement jusqu'au 22/05/2022.

9.4 Avis préalables



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA GIRONDE

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

8. AFFAIRES DIVERSES

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

Le Président,
Michel GAUDET